N° 884 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 3 Mars 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. - Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

M. FREPPEL AU VATICAN

Le bruit occasionné par la présence de l'Impératrice Frédéric à Paris a laissé passer presque inaperçu le voyage que M. Freppel a fait à Rome, en qualité d'ambassadeur des députés monarchistes et catholiques français.

Le retentissant discours du cardinal Lavigerie, la conversion de M. Piou et de quelques autres membres de la droite avaient jeté la consternation dans les rangs des ultramontains irréconciliables.

Ceux-ci ont voulu savoir exactement si Léon XIII approuvait ces volte-faces diverses et ont délégué vers lui l'homme qui pouvait le mieux remplir cette mission, puisqu'il parlait à la fois comme évêque au nom du catholicisme et comme député au nom de la réaction.

Léon XIII a donc reçu la visite de M. Freppel. Robe violette et robe blanche se sont rencontrées au Vatican. Quel a été leur entretien? Rien n'en a transpiré, mais nous avons trop souvent entendu l'évêque d'Angers tonner à la tribune parlementaire contre le gouvernement républicain pour ne point nous faire une idée à peu près exacte des arguments qu'il a développés devant le Saint-Père.

Les fidèles catholiques français comptaient beaucoup sur l'éloquence de leur représentant. N'ont-ils pas l'espoir constant de renverser un jour la République et de relever sur ses ruines l'autel et le trône?

C'est ce qu'a dû faire entendre au Pape M. l'évêque Freppel.

Toutefois Léon XIII a dû rire un peu de la naïveté de ces chères ouailles qui ont cru utile de déléguer vers lui un ambassadeur, s'imaginant sans doute que le chef de l'Eglise Catholique, apostolique et romaine pouvait sincèrement transiger avec les hommes de la Révolution et s'incliner sans arrière-pensée devant les partisans du libre examen. Le Souverain-Pontife a donné son approbation complète à la manière de voir de l'évêque d'Angers. C'est le *Gaulois* qui nous apprend ce que tout le monde savait d'avance.

Mais alors, direz-vous c'est un désaveu infligé au cardinal Lavigerie et à M. Piou? Que non! Tous les trois ne poursuivent-ils pas le même but : le rétablissement de la monarchie et la prépondérance du clergé dans la nation? Qu'importent les moyens employés, la fin les justifie tous et la bénédiction apostolique accompagne ceux qu'unit une commune haine de la démocratie et de la République.

M. Freppel est revenu en France enchanté de l'accueil pontifical et a rendu à ses amis la confiance qui leur échappait.

La lutte continuera donc : les uns combattront dans la place, les autres au dehors, mais cette nouvelle tactique ne saurait nous effrayer. Les flatteries hypocrites pas plus que les assauts furieux de nos adversaires ne feront pas dévier la démocratie du chemin qu'elle s'est tracé et qui la conduit à grands pas vers l'idéal d'émancipation et de justice qu'elle poursuit.

Paul ASSOIGNION.

Le Conseil Supérieur du Travail

Nous avons dit que dans sa seconde réunion de samedi le Conseil supérieur avait adopté le rapport de M. Finance au nom de la Commission chargée d'examiner l'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers.

Voici quelles étaient les conclusions de ce rapport :

La commission n'a pas cru qu'elle eût charge d'élaborer, article par article, un projet de loi sur l'arbitrage, mais elle a étudié les principaux points qui devraient déterminer le véritable caractère de cette loi et elle a l'honneur de soumettre à l'approbation du conseil supérieur les principes suivants que la commission à l'unanimité émet le vœu de voir inscrire dans une loi sur l'arbitrage :

DE L'ARBITRAGE ACCIDENTEL

1° Les patrons et les ouvriers ou employés pourront, soit d'accord, soit séparément, provoquer entre eux un arbitrage sur tout litige *relatif à l'établissement des conditions et règlements du travail* ;

2° Le juge de paix servira d'intermédiaire entre les parties pour constituer le conseil d'arbitrage;

3° Un tiers-arbitre pourra être choisi en dehors de la profession dans laquelle se produit le litige.

4° Le recours à l'arbitrage sera facultatif.

5° Les décisions des conseils d'arbitrage seront déposées au greffe de la justice de paix et affichées, sans frais pour les parties et par les soins de l'administration : 1° au greffe de la justice de paix; 2° à la mairie de chaque commune où a lieu le litige à trancher ;

6° Dans le cas où le conseil d'arbitrage n'aura pu se constituer, la même publicité sera faite et mentionnera la demande d'arbitrage et l'une des parties, la réponse ou l'absence de réponse de l'autre partie :

7° Les décisions des arbitres devront, autant que possible, fixer la durée des conventions ou, tout au moins, fixer la durée d'un délai d'avis pour les dénoncer.

DES CONSEILS PERMANENTS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

1° Les patrons et les ouvriers ou employés pourront, dans chaque profession ou métiers similitaires, constituer, en se conformant aux articles précédents, les conseils permanents de conciliation et d'arbitrage.

2° Les syndicats professionnels de patrons, d'ouvriers et d'employés régulièrement constitués d'après la loi du 28 mars 1884, pourront constituer entre eux des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage ;

3° L'administration mettra à la disposition de ces conseils les locaux nécessaires à leurs réunions.

Le conseil supérieur n'a introduit que de très légères modifications dans ces conclusions. Il a toutefois donné un peu plus d'extension à la disposition concernant l'affichage des décisions des conseils d'arbitrage.

M. Jules Roche, en clôturant la session, a *exprimé au conseil ses remerciements* pour le concours dévoué qu'il a prêté au gouvernement de la République. Les résultats de ses travaux prouvent qu'il a su accomplir une œuvre utile.

La création d'un conseil composé d'éléments divers a été une tentative nouvelle dont le résultat pouvait paraître incertain : on a le droit de dire maintenant qu'elle a pleinement réussi.

Si le conseil n'a pas eu l'ambition chimérique d'accomplir la transformation de l'ordre social ni de résoudre tous les problèmes du travail, il a du moins préparé des réformes de détail dont l'importance n'échappera à personne.

Ce qui est frappant, c'est le sentiment qui a présidé à ses délibérations. Malgré la diversité de leurs origines, tous les membres du conseil ont été animés par le même esprit de justice, d'humanité, de concorde sociale.

Le ministre déclare que c'est de cette entente cordiale, de cette union dont le conseil a donné l'exemple, que sortiront les solutions des difficultés présentes.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

RÉUNION DES IMPÉRIALISTES

Paris, 1er mars. — Les comités impérialistes dont les présidents ont adhéré publiquement la semaine dernière au programme républicain se sont réunis aujourd'hui dans la salle Lorengi, rue Vaugirard.

Après le discours de M. Blanc, rédacteur du *Petit Caporal*, qui a déclaré que les bonapartistes français étaient fatigués de toutes les déceptions et désillusions qu'ils ont éprouvées depuis 20 ans, étaient décidés à entrer loyalement, sincèrement dans la République en laissant le prince Victor dans sa coterie, MM. Argélies, député de Seine-et-Oise et Lezenne, ont pris la parole pour féliciter les comités de leur adhésion franche et nette à la République. Une allusion de M. Lezenne au 4 septembre a soulevé des légères protestations de la part de quelques opposants, apaisés par les explications de M. Blanc.

Ensuite la réunion a voté un ordre du jour confirmant la déclaration faite le 26 février et adhérant à la nomination d'un comité chargé d'élaborer le programme de base sur l'exercice du suffrage universel, des réformes économiques et sociales, qui sera soumis à la ratification d'une assemblée publique.

Aucun incident ne s'est produit à la sortie.

Manifestation économique à Lyon

Lyon, 1er mars. — Une manifestation a eu lieu aujourd'hui en faveur de l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à la fabrication française des soieries.

Un vin d'honneur a été offert par le maire de Lyon aux délégués tisseurs de Lyon, des départements du Rhône, Isère, Loire, Haute-Loire, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Ardèche, Saône-et-Loire.

3,000 personnes ont assisté ensuite à une heure et demie à une réunion organisée au Grand-Théâtre, sous la présidence de M. Gailleton, maire de Lyon. On remarquait dans l'assistance des sénateurs, des députés de la régions, des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux. Les délégués ouvriers tisseurs ont présenté leur rapport qui a été vivement applaudi, ainsi qu'un exposé fait au nom du comité de la défense.

M. Bardeau, député du Rhône, a fait une conférence qui a été interrompue par de fréquents applaudissements.

L'orateur a traité de la politique économique protectionniste contre laquelle, a-t-il dit le pays doit réagir sous peine de perdre son prestige à l'extérieur et d'amener la misère à l'intérieur.

Le maire de Lyon a ensuite proposé l'adoption d'un ordre du jour demandant au Parlement le maintien de l'entrée en franchise dont elles jouissent depuis 1869 des matières premières de l'industrie de la soie.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

La séance a été levée ensuite au milieu des applaudissements.

Ce soir, un banquet aura lieu à la Croix-Rousse.

Les membres du Parlement du Comité de la défense y prendront part.

La suppression des paris aux courses

Paris, 1er mars. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier le ministre de l'intérieur est résolu à interdire immédiatement tous les paris aux courses.

En outre, M. Constans va se concerter avec son collègue de la justice en vue d'empêcher l'industrie des bookmakers et de poursuivre *les délinquants*.

C'est l'article 410 du Code pénal qui vise ce délit. Voici le texte de cet article :

Ceux qui auront tenu une maison de jeux de hasard, et y auront admis le public, soit librement, soit sur la présentation des intéressés ou affiliés, les banquiers de cette maison, tous ceux qui auront établi ou tenu des loteries non autorisées par la loi, tous administrateurs, préposés ou agents de ces établissements seront punis d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, et d'une amende de cent à six mille francs.

Les coupables pourront être de plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine, interdits pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits mentionnés en l'article 42 du présent code.

Dans tous les cas, seront confisqués tous les fonds ou effets qui seront trouvés exposés au jeu ou mis à la loterie, les meubles, instruments, ustensiles, appareils employés ou destinés au service des jeux ou des loteries, les meubles et les effets mobiliers dont les lieux seront garnis ou décorés.

Le préfet de police va recevoir des instructions ayant pour but d'inspecter le fonctionnement des bookmakers sur les champs de courses, et le garde *des sceaux donnera de son côté des instructions* aux parquets au point de vue des poursuites à exercer.

Quelques-uns des députés qui ont voté contre le projet de loi n'avaient pas craint, à l'issue de la séance, de supplier le ministre de laisser subsister l'état de fait existant.

Le ministre a repoussé énergiquement ces sollicitations, déclarant qu'il n'admettait ni demi-mesure, ni demi-pudeur. La Chambre s'était prononcée pour la prohibition totale du jeu, il lui donnera satisfaction.

NOS CHASSEURS ALPINS

Grenoble, 1er mars. — La 3e compagnie du 12e bataillon de chasseurs alpins a fait avant hier l'ascension du pic de Belledonne, à l'altitude de 2,987 mètres.

Partis à cinq heures du matin sous la direction du lieutenant Dunod, un intrépide alpiniste, nos alpins sont arrivés à quatre heures du soir au chalet de la Pra, à 2,200 mètres, où ils ont passé la nuit, avec 12° au-dessous de zéro.

Dans cette première journée ils avaient parcouru, depuis Grenoble, une distance horizontale de 30 kilomètres.

Le lendemain, à cinq heures, par un beau clair de lune, la compagnie s'est mise en route pour la Croix de Belledonne, qu'elle atteignait à huit heures du matin, franchissant ainsi en trois heures sur la neige, avec des raquettes et par des pentes très rapides, environ 820 mètres.

Le même jour, à cinq heures du soir, elle rentrait à Grenoble.

C'est la première fois qu'une troupe française fait une reconnaissance de ce genre au cœur d'hiver, munie de ces armes, de vivres et des accessoires de campagne.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN SOLDAT VOLEUR. — Rouen, 1er mars. — Le caporal Caille, de la 3e section de commis ouvriers d'administration, a été arrêté hier soir pour vol avec effraction, commis *dans la journée à l'église Saint-Ouen, à Rouen.*

Caille, surpris par le suisse de l'église au moment où il fracturait le tronc dont il enleva le contenu, à peine quelques francs, prit la fuite; mais il fut reconnu le soir à la caserne, à l'appel, au milieu de tous ses camarades.

CRUELLE MÉPRISE. — Troyes, 1er m. — Cette nuit M. Chaudon de Briailles avait envoyé ses gardes en tournée dans la forêt de Rumilly leur défendant de prendre des fusils. Il arriva qu'à deux heures du matin, le brigadier Hailiot voyant un homme armé se cacher, fondit sur lui et le saisit à la gorge.

Croyant avoir affaire à un braconnier, M. Chaudon, car c'était lui, le tua de deux coups de révolver; un autre garde accourut au bruit, tira sur le vicomte et le toucha en deux endroits différents et notamment dans l'aine; le vicomte riposta et blessa le garde légèrement.

Nouvelles Étrangères

UNE OVATION A BISMARCK

Hambourg, 1er mars. — L'ex-chancelier de l'Empire étant allé hier soir de Friedrichsruhe à Hambourg pour dîner chez le sénateur Mœnckeberg, la population lui a fait un accueil enthousiaste. On a voulu dételer sa voiture.

LES PASSEPORTS EN ALSACE-LORRAINE

Mulhouse, 1er mars. — En publiant la note qui rétablit la mesure du passeport dans toute sa rigueur, le *Journal d'Alsace* dit :

Le malheur est que c'est nous qui allons subir les conséquences de cette affaire. Rien pourtant ne s'est produit dans notre pays qui ait pu faire prévoir une aggravation des règlements d'exceptions encore en vigueur. Pauvre pays qui ne fait que pâtir pour les autres!

L'*Express* de Mulhouse s'exprime ainsi :

Cette décision nous affecte d'autant plus que nous étions à la veille de voir la mesure des passeports supprimée d'un seul coup et nous retournons au régime strict. Ce revirement nous est d'autant plus sensible que nous n'avons rien fait pour le provoquer.

La maladie du prince Napoléon

Rome, 1er mars. — Les journaux sont unanimes à constater la gravité de l'état du prince Napoléon, qui est affecté d'une néphrite compliquée de diabète. On assure de bonne source que les médecins craignent une issue fatale, si une réaction ne se produit pas.

La princesse Clotilde, femme du prince Napoléon, et leurs enfants, ont été avisés de venir d'urgence.

Ce matin, le cardinal Mermillod a visité le malade.

L'Impératrice Frédéric à Windsor

Londres, 1er mars. — On sait que l'impératrice Frédéric et sa fille la princesse Marguerite sont arrivées au château de Windsor, vendredi à huit heures du soir.

Le prince et la princesse Henri de Battenberg et un grand nombre de personnages de la cour attendaient les deux visiteuses à la gare. Après la réception qui a eu lieu dans la salle d'attente, les voitures du château ont transporté le Royal et Impérial Parte à Windsor, au milieu de nombreux applaudissements.

La reine a embrassé sa fille et sa petite-fille avec effusion, et peu de temps après tous les hôtes royaux se trouvaient réunis dans un dîner intime, auquel n'assistaient que vingt personnes.

L'impératrice Frédéric s'est montrée très gaie pendant le dîner, et rien dans ses récits ne laisse *croire qu'elle éprouve* les sentiments d'irritation que lui a prêtés si faussement la *Gazette de Cologne*. La jeune princesse surtout paraissait enchantée de sa visite à la capitale de la France. « Nulle part, disait-elle avec insistance, on ne voit les merveilles que l'on rencontre à Paris. »

La Politique Russe

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — Le Czar vient de mander à Saint-Pétersbourg, MM. Schouvaloff et Lobanoff, les ambassadeurs à Berlin et à Vienne.

L'avis général est que cet appel a son importance et que la Russie pourrait bien inaugurer *une politique plus active que celle* qu'elle a suivie jusqu'ici.

RAPPEL D'ATCHINOFF

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

« Sur l'ordre du tsar, M. Kartzow, consul général de Russie à Paris, a signifié aujourd'hui au cosaque Atchinoff de quitter immédiatement la France et de retourner dans son pays. »

« Lohengrin » sifflé à Lyon

Samedi soir a eu lieu, au Grand-Théâtre, la seconde représentation de *Lohengrin*. La première ayant été donnée au profit de l'œuvre des fourneaux de la Presse, avec un tarif de place très élevé, la représentation d'hier était la véritable première représentation.

On redoutait des manifestations hostiles, et de très sérieuses mesures avaient été prises en *vue d'assurer le maintien de l'ordre.*

Quoique la soirée ait été moins orageuse qu'on ne le craignait, la pièce a été assez vigoureusement sifflée.

Le public, d'ailleurs très peu initié à la musique wagnérienne, n'a pas paru se douter plus que le soir de la première de la valeur de l'ouvrage. Autant les Rouennais s'étaient montrés enthousiastes — presque à l'excès — il y a trois semaines, autant les Lyonnais sont restés sur la défensive.

L'assurance d'Eyraud

On se rappelle peut-être que Michel Eyraud était assuré sur la vie depuis 1875 à une compagnie anglaise qui, après la condamnation à mort de l'assuré, voulut prononcer la déchéance du contrat sous prétexte qu'Eyraud, frappé d'une condamnation capitale, devait être considéré comme suicidé.

Mme Eyraud intenta un procès aux assureurs.

Il paraîtrait aujourd'hui que la Compagnie anglaise se voyant sur le point d'être condamnée à payer intégralement le montant de l'assurance souscrite — car d'après la loi anglaise l'exécution par le bourreau n'entraîne pas la nullité du contrat — aurait préféré transiger avec Mme Eyraud, qui aurait accepté les propositions qui lui étaient faites et toucher la presque totalité de la somme stipulée.

Un Soldat tué par un Factionnaire

Notre correspondant de Mézières nous écrit :

Un accident tragique est arrivé dans la nuit d'avant-hier à Theux, près Mézières, pendant les exercices de nuit du 91e régiment d'infanterie.

Au cours d'une manœuvre, le soldat Ossonce fut chargé de surprendre un factionnaire, l'élève-caporal Poignant.

Il s'approcha à pas de loup de la sentinelle; mais celle-ci, très attentive, l'interpella à haute voix. Ossonce, sans écouter l'avertissement, courut sur Poignant et voulut le saisir. A ce moment, le factionnaire ayant croisé la baïonnette, Ossonce, qui s'était jeté sur lui avec trop d'ardeur, fut touché au bas-ventre. « Je suis touché, dit-il. — Allons donc, tu es blessé? c'est vrai? » interrogea Poignant, qui doutait du fait, tant l'action avait été rapide. Ossonce s'affaissait et tombait à genoux.

Le factionnaire, effrayé, appela au secours. On mit le malheureux Ossonce sur un brancard et on le transporta à l'hôpital militaire de Mézières. Là, le major constata que la baïonnette n'avait fait qu'une blessure de trois centimètres, mais qu'elle était mortelle. En effet, deux heures après, Ossonce succombait. Son corps sera transporté à Witry-lès-Reims, où il était né. Le soldat Poignant, qui était intimement lié avec Ossonce, est au désespoir de la mort de son camarade.

A la suite de ce regrettable accident, M. le colonel Mathys, commandant le 91e, a décidé que la baïonnette ne serait plus mise au canon pendant les manœuvres de nuit.

Dernière Heure

RIXE SANGLANTE

Paris, 1er mars. — Une rixe a éclaté ce soir à 11 h. 1/2, entre des garçons boulangers de la rue de Maubeuge. Deux ont été tués à coups de couteau, un troisième a été transporté, grièvement blessé, à l'hôpital Lariboisière.

LA BELGIQUE

L'ex-général Boulanger à Bruxelles

Bruxelles, 1er mars. — Le général Boulanger ne quitte point ses appartements. Il est contraint de soigner sa compagne dont l'état *de santé s'est subitement aggravé.*

La suite de samedi à dimanche a été très mauvaise pour cette dame et à moins d'un prompt changement, la compagne du général devra séjourner longtemps encore à Bruxelles.

Le *Gaulois* qui fut un des fervents du boulangisme avait envoyé ici l'un de ses reporters chargé de solliciter du général quelques moments *d'entretien*. M. Boulanger, a refusé catégoriquement et sur un ton de très mauvaise humeur de recevoir le journaliste parisien.

CRUELLE MÉSAVENTURE

Une scène fort vive s'est passée à la Bourse samedi.

Le chroniqueur financier d'un journal de la ville a été expulsé de la Bourse, à coups de pied, pour un article qu'il a publié ce matin et dans lequel il a froissé, paraît-il, des agents de change trop susceptibles.

Arrestations d'Anarchistes

Bruxelles, 1er mars. — Quatre anarchistes français ont été arrêtés à Bruxelles par la police; l'un d'eux s'est rebellé. Ils seront prochainement reconduits à la frontière.

L'AGITATION RÉVISIONNISTE

Bruxelles, 1er mars. — L'Association libérale avait organisé aujourd'hui un meeting qui s'est tenu cet après-midi à l'hôtel Continental.

L'assemblée a adopté un ordre du jour de protestation contre les tergiversations que la question de la Révision fait naître et a décidé qu'il y avait lieu d'organiser prochainement à Bruxelles une manifestation pour rappeler au gouvernement les devoirs qui lui incombent.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 29

LES MILLIONS
De M. Joramie

PREMIÈRE PARTIE
LE CRIME DE GRANDVAL

Voici : Je suis née à Vignotte, loin d'ici, en Franche-Comté, du côté d'Auxonne. Mon père était tisserand et ma mère journalière.

La pauvre femme travaillait tout son saoûl, elle se tuait à la peine. Mon père, lui, ne faisait pas grand chose. Bon ouvrier il aurait pu avoir beaucoup d'ouvrage mais il préférait le laisser à d'autres.

J'avais deux frères, un plus âgé que moi, l'autre plus jeune. Il y avait encore à la maison un quatrième enfant, sans père ni mère, que maman Toinette élevait.

— Un enfant abandonné? prononça Beau-Soupir avec un accent intraduisible.

— Oui. C'était une petite fille.

— Une petite fille! répéta la vieille servante comme un écho. Et elle soupira.

— Un jour la pauvre petite s'est perdue dans la forêt et elle a été mangée par les bêtes, des loups. Il y a toujours beaucoup de loups et de sangliers dans les bois de mon pays.

— Oh! la malheureuse enfant!

— N'est-ce pas que c'est horrible? Pour en revenir à mes parents, maman Toinette était une bonne femme, qui aimait beaucoup ses enfants et nous l'aimons bien aussi.

Mon père n'était pas tout à fait un méchant homme; malheureusement il n'aimait pas le travail et il buvait. Quand il avait bu un coup de trop, il ne connaissait plus personne, alors, pour un rien, il battait maman, mes frères, il nous battait tous.

Je n'avais pas encore huit ans lorsque maman Toinette mourut.

— Comme moi, pensa la vieille servante.

— Les gens ont dit qu'elle était morte de chagrin; peut-être que c'est vrai. Tout de suite mon père trouva que mon frère et moi étions de trop dans la maison. De fait, du moment qu'il ne voulait pas travailler, il ne pouvait plus nous nourrir, à moins de nous faire mendier.

Il nous mit en condition, à plusieurs lieues de Vignotte, mon frère chez un gros cultivateur, moi dans une ferme pour garder les dindons, d'abord et plus tard les bestiaux.

Mon petit frère Lucien et la petite abandonnée, qui s'appelait Herminie, restaient à la maison. C'est un peu plus tard que la pauvre Herminie a été dévorée par les loups.

Mon frère était placé d'un côté moi de l'autre, si bien que nous ne nous voyions jamais.

Un jour on m'apprit que mon père avait quitté Vignotte, emmenant mon jeune frère, et qu'on ne savait pas où ils étaient allés. Comme ça je me trouvais complètement abandonnée à moi-même. Heureusement j'étais forte, courageuse, et, sans gagner beaucoup, je pouvais me suffire.

Des années se passèrent pendant lesquelles je changeai de place plusieurs fois, m'éloignant toujours de la Franche-Comté, sans le vouloir. C'était comme un fait exprès.

Je n'ai jamais revu mon frère François; mais je sais qu'il a tiré au sort, a amené un mauvais numéro et a été soldat. Comme il est maintenant dans ses vingt-cinq ans, il doit être revenu du service.

Quant à mon frère Lucien, j'ignore où il est et ce qu'il fait; mais je sais qu'il existe et j'espère bien le revoir un de ses jours, ainsi que mon frère François.

Je ne vous ai pas encore parlé du monsieur de Paris, Beau-Soupir; mais j'y arrive.

Quand je me fus décidée à quitter la ferme de Dampierre, à cause du grand roussot, comme je vous l'ai raconté, on me fit, de la part de madame Parizot, des propositions que j'acceptai, en disant que je n'entrerais à la ferme de Grandval que quatre ou cinq jours après être sortie de celle de Dampierre.

Je voulais aller à Vignotte, une envie qui me tracassait depuis longtemps. J'avais économisé quelques centaines de francs, je pouvais bien dépenser un peu pour faire un voyage d'agrément.

Voyez-vous, Beau-Soupir, quand on a été loin de son pays pendant douze ou treize ans, ça semble bon de le revoir.

Me voilà partie, j'arrive à Vignotte, je reconnais la maison où maman Toinette est morte, j'y entre et je me trouve en face de gens qui me sont inconnus et me demandent ce que je veux.

Alors, c'est plus fort que moi, au lieu de répondre je me mets à pleurer et à sangloter comme une bête.

Mes yeux étaient fixés sur le lit, un lit pareil à celui sur lequel, à la même place j'avais vu maman Toinette, roide, glacée.

On ne sais pas ce que ça veut dire, naturellement; on m'entoure, on m'accable de questions.

Enfin, je finis par dire que je suis de Vignotte que je m'appelle Denise Morel et que je suis venue au pays pour avoir des nouvelles de mon père et de mes frères François et Lucien.

Aussitôt on me regarde, on me fait les yeux doux, on me fait asseoir.

— Comment, c'est Denise Morel, disait la femme, vous allez déjeuner, et patati et patata.

On appela des voisins qui me reconnurent parce que, dirent-ils, j'étais tout le portrait de ma mère.

Quand on m'eut forcée à manger un peu et à boire un verre de vin, en trinquant avec tout le monde, on m'apprit qu'on avait vu mon frère François quand il était venu à Vignotte pour le tirage au sort et qu'il était soldat. Un des voisins avait entendu dire que François était en Afrique.

On me dit ensuite que, victime de son dévouement, mon père était mort, brûlé dans un incendie, en voulant sauver une femme qui avait péri comme lui au milieu des flammes. On avait su cela à Vignotte, par un monsieur qui était venu voir le maire.

Je me remis à pleurer; mais je sentais en moi comme de la fierté et de l'orgueil. Mon père, par son dévouement, par sa mort, avait racheté les fautes de sa vie. Le bon Dieu ne sera pas sévère pour lui, il a mérité le pardon.

Au sujet de mon frère Lucien, on ne put rien me dire; mais on me conseilla d'aller voir le maire, qui en savait peut-être plus long.

J'allai chez le maire. Il me reçut avec beaucoup d'amitié et me dit comme les autres, et à peu près de la même manière, que mon frère François était au service, et que mon père avait péri dans un incendie à Paris.

Quant à Lucien, il ne pouvait pas me renseigner; il avait seulement su qu'il était à Paris, se conduisait bien et avait des amis qui l'aimaient et s'occupaient de lui.

— Ma chère Denise, me dit-il, ce que je viens de vous apprendre, je l'ai su par un monsieur qui est venu à Vignotte, il y a environ six mois, et que j'avais déjà vu une fois quelques années auparavant. Ce monsieur paraît s'intéresser beaucoup à votre frère François, et à vous et je ne serais pas surpris qu'il fût un de ces amis de votre frère Lucien, dont il m'a parlé.

Il aurait bien voulu savoir où vous étiez et *dans quel régiment est votre frère*. Mais je n'ai pu le lui dire. Il a eu l'air très contrarié.

— Monsieur le maire, m'a-t-il dit, François et Denise Morel viendront probablement un jour à Vignotte; s'il ont le désir d'avoir des nouvelles de leur frère Lucien, vous aurez l'obligeance de leur dire de s'adresser à moi.

— Où demeure-t-il, ce monsieur? demandai-je.

— A Paris. Mais j'ai là son adresse, je vais vous la donner.

Le maire ouvrit un tiroir et, dans un coin, il trouva l'adresse qu'il me mit dans la main.

Je regardais le carré de papier, et, un peu honteuse, je dis :

— Je ne sais pas lire, monsieur le maire.

— Ce n'est point votre faute, Denise; vous sauriez lire et écrire si l'on vous avait envoyée à l'école au lieu de vous mettre en service trop jeune. Il y a sur ce papier: rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 44.

J'ai perdu le papier, Beau-Soupir; mais je n'en ai pas besoin, car dans dix ans comme aujourd'hui j'aurais toujours dans la mémoire le nom et l'adresse du monsieur. Quand on ne sait pas lire, voyez-vous, il faut avoir une bonne mémoire.

En sortant de chez le maire, j'allai au cimetière. On me montra l'endroit où ma mère est enterrée. Je me mis à genoux et je priai comme je sais, en pensant aux morts, à mes frères, me rappelant beaucoup de choses de mon enfance.

Je restai deux jours à Vignotte, bien reçue par tout le monde, puis je me mis en route pour venir ici.

Voilà mon histoire, Beau-Soupir; comme vous voyez, je n'en avais pas long à dire.

— Et cependant, ma chère Denise, tu m'as vivement intéressée. Ton existence ressemble un peu à la mienne. Mais tu as vingt-deux ans et tu peux avoir toutes les espérances. Moi, à ton âge, je n'avais déjà plus rien à espérer; tout s'était subitement fermé devant moi; j'étais condamnée à souffrir jusqu'au jour de ma mort.

Denise, ce n'était pas pour recevoir tes confidences que j'ai voulu causer avec toi cette nuit, mais pour te faire les miennes. Tout à l'heure j'hésitais encore; ce que tu viens de me dire de ce monsieur de Paris, qui s'intéresse à toi et à tes frères, m'encourage à parler. Tu comprendras bientôt pourquoi le monsieur de Paris me fait rompre aujourd'hui le silence que j'ai gardé depuis tant d'années. Pour la première fois j'éprouve le besoin de verser dans un autre cœur le trop-plein du mien. Denise, tu as de l'affection pour moi tu auras pitié de ta vieille amie.

Depuis que le parent de nos maîtres est passé à la ferme, je suis affreusement tourmentée; je n'ai plus de tranquillité, mes nuits sont sans sommeil. J'ai beau me raisonner, rien ne peut m'ôter l'idée qu'un malheur plane sur ma tête. Te le dirai-je, Denise, j'ai le pressentiment que ma vie est menacée.

— Oh! par exemple!

— Ecoute, Denise, tu sais avec quelle opiniâtreté madame Parizot a cherché à savoir mon nom, à connaître le secret de mon passé?

— Comme si ça la regardait!

— N'en doute pas, elle a intérêt à découvrir ce que je cache.

— Je ne vois pas...

— Je vois, moi. Mais ce n'est ni mon nom, ni le lieu de ma naissance, ni la cause pour laquelle j'ai quitté mon pays qu'elle voulait connaître, car cela, elle le savait.

— Vraiment?

— Oui, Denise, elle le savait avant de me questionner.

— Alors c'était pas la peine de se donner tant de mal.

— C'est qu'elle ne sait pas tout, Denise, et c'est précisément ce qu'elle ignore qu'elle a surtout intérêt à connaître; je l'ai compris, deviné.

Le cousin n'est point passé à la ferme, parce que ses affaires l'avaient amené à Blois, il est venu à Grandval exprès.

— Pourquoi faire?

— Pour s'assurer que je suis bien la personne dont l'existence les gêne.

— Eh, bon Dieu, en quoi pouvez-vous gêner les maîtres et leur parent?

— *Il y a là un mystère, Denise.* Je ne connais pas ce monsieur Rabiot, qui lui-même, ne m'avait jamais vue, et cependant, j'ai senti en lui un ennemi.

— Tout de même, il a un mauvais regard, cet homme-là.

— Ah! tu t'en es aperçue?

— Pardine, je n'ai pas mes yeux dans mes poches, ni mes oreilles non plus. Quelquefois sans penser à écouter derrière les portes, on entend tout de même. Un soir, comme j'allais me coucher, j'ai entendu les maîtres et leur cousin parler de vous.

— Ah! Et que disaient-ils de moi?

— Je n'ai pas bien compris, Beau-Soupir; il était question d'un héritage.

— Continue, Denise.

— Il paraît qu'un monsieur riche, dont les maîtres et leur cousin sont les parents, est mort en laissant, par testament, sa fortune à une ancienne bonne amie. Ils ont dit le nom du Monsieur, monsieur Jé... J... Jo...

(A suivre). ÉMILE RICHEBOURG.